

## M'INSCRIRE AU DPC « PAS À PAS » MEDECINS LIBERAUX

### Journée de Prévention du Risque en Anesthésie- Réanimation ARRES ASSPRO

- Je me rends sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)
- Je me crée un compte (si ce n'est déjà fait). Pour cela, j'ai besoin :
  - D'un RIB au format PDF
  - De mon n° RPPS
- Je me connecte
- Je clique dans le menu de gauche sur [Recherche Actions](#)
- Je ne renseigne que [Référence de l'action](#) en inscrivant le n° suivant :  
**1638220001**
- Puis je clique sur le bouton [Rechercher](#)
- La liste des actions s'affiche, je clique sur le bouton [Détail action de DPC](#)
- Je sélectionne la session à laquelle je participe
- Je clique sur le bouton rouge [S'inscrire](#)
- Le détail de ma prise en charge par l'ANDPC s'affiche ; je clique sur le bouton rouge [Valider](#) pour confirmer ma demande d'inscription.
- Une fois validée, ma demande d'inscription est transmise au CFAR. Mon inscription DPC ne sera effective qu'après confirmation de la part du CFAR. Un courrier est alors envoyé confirmant ou annulant la participation DPC.

*NB : Si ce n'est déjà fait, l'ANDPC vous demandera de valider en parallèle vos informations pré-enregistrées sur le portail [agencedpc.fr/professionnel](http://agencedpc.fr/professionnel) (cf PJ). Dès que vous les aurez validé, vous pourrez vous reconnecter au site [mondpc.fr](http://mondpc.fr) pour effectuer votre demande d'inscription et de prise en charge.*

**Aucun frais complémentaire n'est à avancer.**

*Si vous rencontrez une difficulté pour cette démarche, ou pour toute demande d'information, merci de contacter Hélène CREUS au 01 45 20 72 73 ou par mail à [hcreus@cfar.org](mailto:hcreus@cfar.org)*